



## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Programme n° PRO-INNO-35

Tous Covoitureurs !

**1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

**2. Dénomination et objet**

Programme porté par Klaxit qui vise les salariés des entreprises utilisant leurs véhicules personnels et repose sur la formation et la sensibilisation au covoiturage par des modalités pédagogiques innovantes, et l'accompagnement des entreprises à la mise en place des dispositifs de covoiturage.

Le programme s'articule autour de 3 axes :

- la conception d'une méthodologie d'accompagnement personnalisée pour les entreprises via des actions de communication pour encourager le passage à l'action de leurs salariés ;
- l'animation de journées de sensibilisation au sein des entreprises afin de capter un maximum de participants et de faire du covoiturage un sujet à forte visibilité, intégré à la vie de l'entreprise ;
- la mise en place d'un dispositif d'incitation au passage à l'acte pour convaincre les utilisateurs de surmonter leurs freins individuels et amorcer la dynamique de covoiturage que les entreprises pourront ensuite entretenir grâce notamment au Forfait Mobilités Durables.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1000 GWh cumac sur la période 2020-2022.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, Klaxit et les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005